



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 16 mars
2026 à 19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de André Thériault, maire,

SONT PRÉSENTS :

André Thériault maire
Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Yanick Thériault conseiller siège n° 3
Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Olivier Lacelle, directeur général
Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION N° 2026-0050 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que le
point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance extraordinaire du 16 mars 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0051
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2026**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 9 mars 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2026-0052
LISTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES: DÉPÔT ET
TRANSMISSION**

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal, une liste des personnes endettées envers la Municipalité doit être déposée;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal accepte la liste déposée indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées.

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à transmettre à la MRC de Minganie un extrait de cette liste, afin d'assurer la perception desdits comptes impayés conformément au Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.



Séance extraordinaire du 16 mars 2026

**RÉSOLUTION N° 2026-0053
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Tressy St-Pierre Scherrer
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19h33.

Havre-Saint-Pierre, le 27 mars 2026

André Thériault, maire

Olivier Lacelle, directeur général